

Le Nouvelliste

🕒 05.02.2016, 00:01

321 lits et près de 300 000 heures en plus pour les CMS

PAR LAURENT SAVARY

Le Conseil d'Etat a adopté hier la planification des soins de longue durée pour la période 2016-2020. Mise en consultation en septembre 2015, elle n'a subi aucun changement. *«Elle a été très bien acceptée par les différents domaines concernés»*, se réjouit Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé.

Pour les quatre prochaines années, le Conseil d'Etat prévoit ainsi une croissance modérée du nombre de lits de long séjour en EMS, soit 321 nouveaux lits dans le canton.

Parallèlement, l'offre en soins et en aide à domicile, qui devrait augmenter de respectivement 150 000 et 120 000 heures, sera fortement développée. Le nombre de lits de court séjour, ainsi que les places en structures de soins de jour et en appartements médico-sociaux, devra être augmenté. Le gouvernement veut ainsi encourager et élargir la prise en charge des personnes âgées à domicile. *«Cette décision va encore renforcer la position des CMS dans la société»*, assure Benoît Bender, président du Groupement valaisan des CMS. Mais le responsable reconnaît quand même qu'il reste des interrogations. *«Comment devons-nous nous organiser pour assurer ce nombre d'heures supplémentaires gigantesque? Il faudra certainement du personnel supplémentaire.»* A la question de savoir qui va payer, la cheffe du département est claire. *«La loi sur les soins de longue durée du 1er janvier 2015 définit la répartition entre communes et canton.»*

Le Haut-Valais voulait plus

En ce qui concerne les lits d'EMS planifiés, la décision du canton est saluée par l'association valaisanne des EMS. *«La solution par paliers entre CMS et EMS fait sens»*, assure le secrétaire général Arnaud Schaller.

Selon Esther Waeber-Kalbermatten, *«les EMS haut-valaisans souhaitaient 50 lits au lieu des 17 planifiés. Mais nous avons réussi à nous mettre d'accord.»* Pour Arnaud Schaller, *«la structure plus petite des EMS haut-valaisans explique cette demande, que l'AVALEMS comprend.»* Le canton va également encourager la collaboration entre les institutions. *«Il y a effectivement un potentiel dans ce domaine»*, reconnaît le secrétaire général de l'AVALEMS. LS

